



**VILLE DE PLESSISVILLE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CANADA**

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

### **RÉSOLUTION NO 240-19**

#### **RECONNAÎTRE LE DROIT À L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU QU'à travers le monde, presque 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 4 milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

ATTENDU QU'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

ATTENDU QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

ATTENDU QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;



ATTENDU QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Plessisville puisse obtenir le titre de "communauté bleue";

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE RECONNAÎTRE et affirmer que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne.

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives.

Il est de plus résolu de demander au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

### ADOPTÉE

Donné à Plessisville, ce 4<sup>e</sup> jour

du mois de septembre 2019

La greffière,



Me LYDIA LAQUERRE





**VILLE DE PLESSISVILLE**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CANADA**

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

### **RÉSOLUTION NO 241-19**

#### **BANNIR OU ÉLIMINER GRADUELLEMENT LA VENTE D'EAU EMBOUTEILLÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET LORS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

ATTENDU QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Ville de Plessisville;

ATTENDU QUE l'eau embouteillée est jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à la Ville de Plessisville, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal;

ATTENDU QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

ATTENDU QUE l'eau du robinet de la Ville de Plessisville est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;



ATTENDU QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate;

ATTENDU QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Plessisville puisse obtenir le titre de "communauté bleue";

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE METTRE FIN à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements.

DE CESSER d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements.

DE PRÉVOIR plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales.

DE LANCER une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions.

DE DEMANDER au personnel municipal d'établir un calendrier de mise en oeuvre de ces décisions, y compris des échéances pour l'évaluation de l'accessibilité à l'eau potable dans les établissements municipaux.

Il est de plus résolu de demander au personnel municipal de faire rapport périodiquement sur les progrès réalisés.

## ADOPTÉE

Donné à Plessisville, ce 4<sup>e</sup> jour

du mois de septembre 2019

La greffière

  
Me LYDIA LAQUERRE





**VILLE DE PLESSISVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

### **RÉSOLUTION NO 242-19**

#### **PROMOTION DES SERVICES D'EAU ET D'EAUX USÉES FINANCÉS, DÉTENUS ET EXPLOITÉS PAR LES GOUVERNEMENTS**

ATTENDU QUE la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement ;

ATTENDU QUE la propriété et l'exploitation publique des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), tels:

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population;
- la hausse des coûts;
- la hausse des frais facturés aux usagers;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne.

ATTENDU QUE la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits;



ATTENDU QUE le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Plessisville puisse obtenir le titre de "communauté bleue";

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE S'OPPOSER à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion public de ces services.

DE POUSSER le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics.

Il est de plus résolu d'acheminer la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ces membres.

## ADOPTÉE

Donné à Plessisville, ce 4<sup>e</sup> jour

du mois de septembre 2019

La greffière,



M<sup>e</sup> LYDIA LAQUERRE

